

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 250820AR164NB

**Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement –
rue de la Libération et sur la Place du Général de Gaulle**

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la Société FLASH ENERGIES de Quaëdypre et ENEDIS,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de faciliter les travaux de montage et de démontage de branchements électriques pour les stands de la Karyole Feest,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux susvisés, les mesures suivantes seront appliquées :

1. Stationnement interdit mercredi 27 août, jeudi 28 août et lundi 1^{er} septembre de 6H00 à 18H00 pour :

- Droit au chantier suivant l'avancement des travaux,
 - Du N°67 au N°69 Rue de la Libération,
 - Du N°3 au N°13 Rue de la Libération,
 - N°s 1 et 1 bis Place du Général de Gaulle.

2. Stationnement interdit jeudi 28 août et lundi 1^{er} septembre de 6H00 à 18H00 sur la Place du Général de Gaulle pour :

- Circulation par demi-chaussée,
- Droit au chantier suivant l'avancement des travaux,
 - Du N°2 au N°14 (Caisse d'épargne au coiffeur Styl'Evasion)
 - Du N°17 au N°25 (Crédit Mutuel au Notaire)

Article 2° -Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information exécution,

Le Garde-Champêtre de la Police Rurale d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. VERMERSCH, Adjoint aux travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller Délégué à la Sécurité, pour information.

La Société Flash Energies, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 20/08/ 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

